Image not found or type unknown

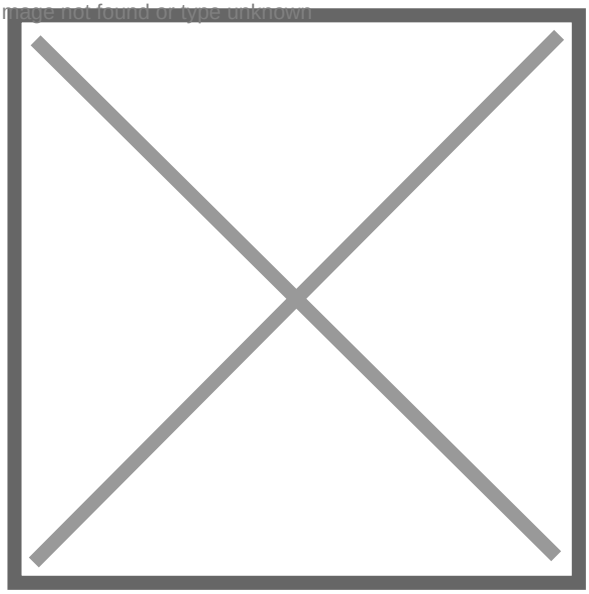

Refus de régularisation conjoint français

Par **naji**, le **27/03/2014** à **15:45**

Bonjour,
je suis une marocaine sans papiers rentrée en France avec un visa Schengen d'Espagne. Mariée avec un Français , après 6 mois de vie commune avec toute les preuve: Edf, tel, compte en commun, livret de famille, acte de mariage.... On s'est présenté à la préfecture la dame au guichet sans vérifier le dossier, vu mon passeport et mon visa d'Espagne. Elle m'a demandée de retourner au Maroc pour demander visa long séjour. Comment je peux être régularisée sans retourner au Maroc sachant que je suis rentrée direct en France , depuis le jour que j'ai eu mon visa avec des preuves. Billet de car aller-retour(Maroc- France). Des ordonnances. l'aide médicale de l'état....
Merci

Par **naji**, le **27/03/2014** à **20:32**

Je suis rentrée directe en france j'ai que le cachet de la douane espagne et aussi comme preuve mon billet de car

Par **naji**, le **28/03/2014** à **22:30**

Effectivement mais qu on rentre par le transport commun on a que le caché de l 'Espagne mais pas celui de la France.
Cordialemment

Par **naji**, le **28/03/2014** à **22:32**

Connaissez vous des personnes dans votre entourage qui sont dans ce cas la.
Cordialement

Par **aguesseau**, le **08/04/2014** à **18:13**

faux,

le mariage avec un conjoint français ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour en france.
le titre de séjour à un conjoint de français est automatique si l'étranger est en situation régulière.

si l' étranger est entré en France sans visa de long séjour, un titre de séjour peut [fluo] **exceptionnellement**[/fluo] vous être délivrée en premier titre de séjour et si vous remplissez certaines conditions.

source: http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16146.xhtml

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés